

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Compte
administratif du
budget annexe Circuit /
Clef des Champs de
la Communauté de
Communes du Canton
de Saint-Simon pour
l'exercice 2016**

==

**RAPPORTEUR
M. le secrétaire
de séance**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Matthieu GRESSIER

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		88 804.32	643.56	
Opérations de l'exercice	343 340.86	385 129.99	117 793.72	81 605.70
TOTAUX	343 340.86	473 934.31	118 437.28	81 605.70
Résultats de clôture		130 593.45	36 831.58	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		130 593.45	36 831.58	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget annexe circuit / clef des champs pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté concernant son compte de gestion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, M. Paul GIRONDE, M. Claude VASSET, Mme Sylvette LEICHNAM ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE,
Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39753A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE

24020052700044

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Communauté Com St-Simon

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT-SIMON

SERVICE PUBLIC LOCAL
Communauté Com St-Simon

M4

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : CIRCUIT

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 343 340,86	G 385 129,99	G-A 41 789,13
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 117 793,72	H 81 605,70	H-B -36 188,02

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 88 804,32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 643,56 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		461 778,14 P= A+B+C+D	555 540,01 Q= G+H+I+J	93 761,87 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 343 340,86	= G+I+K 473 934,31	130 593,45
	Section d'investissement	= B+D+F 118 437,28	= H+J+L 81 605,70	-36 831,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 461 778,14	= G+H+I+J+K+L 555 540,01	93 761,87

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	156 664,42	127 013,81	0,00	0,00	29 850,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	158 000,00	146 647,11	0,00	0,00	11 352,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		314 664,42	273 660,92	0,00	0,00	41 003,50
66	Charges financières	33 361,00	32 468,05	0,00	0,00	892,95
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		349 525,42	306 128,97	0,00	0,00	43 396,45
023	Virement à la section d'investissement (4)	89 462,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	37 600,00	37 211,89			388,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		127 062,00	37 211,89			89 850,11
TOTAL		476 587,42	343 340,86	0,00	0,00	133 246,56
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2015		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 000,00	4 399,84	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	22 000,00	14 994,98	0,00	0,00	7 005,02
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	355 783,00	357 850,29	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		379 783,00	377 245,11	0,00	0,00	2 537,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		379 783,00	377 245,11	0,00	0,00	2 537,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	8 000,00	7 884,88			115,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 000,00	7 884,88			115,12
TOTAL		387 783,00	385 129,99	0,00	0,00	2 653,01
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		88 804,32				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	21 700,00	17 010,00	0,00	4 690,00
21	Immobilisations corporelles	55 273,45	19 372,83	0,00	35 900,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des dépenses d'équipement		82 973,45	36 382,83	0,00	46 590,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 527,00	73 526,01	0,00	0,99
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 035,00			
Total des dépenses financières		76 562,00	73 526,01	0,00	3 035,99
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		159 535,45	109 908,84	0,00	49 626,61
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	8 000,00	7 884,88		115,12
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 000,00	7 884,88		115,12
TOTAL		167 535,45	117 793,72	0,00	49 741,73
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015		643,56			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	40 037,57	42 472,71	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 037,57	42 472,71	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	1 079,44	1 079,44	0,00	0,00
165	Emprunts et dettes assimilées	0,00	841,66	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 079,44	1 921,10	0,00	0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		41 117,01	44 393,81	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	89 462,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	37 600,00	37 211,89		388,11
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		127 062,00	37 211,89		388,11
TOTAL		168 179,01	81 605,70	0,00	86 573,31
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015		0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	127 013,81		127 013,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	146 647,11		146 647,11
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	32 468,05	0,00	32 468,05
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	37 211,89	37 211,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
Dépenses d'exploitation - Total		306 128,97	37 211,89	343 340,86

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

343 340,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 884,88	7 884,88
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	73 526,01	0,00	73 526,01
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	17 010,00	0,00	17 010,00
21	Immobilisations corporelles (6)	19 372,83	0,00	19 372,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		109 908,84	7 884,88	117 793,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2015

643,56

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

118 437,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 399,84		4 399,84
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	14 994,98		14 994,98
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	357 850,29		357 850,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	7 884,88	7 884,88
	Recettes d'exploitation - Total	377 245,11	7 884,88	385 129,99

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015

88 804,32

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

473 934,31

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	42 472,71	0,00	42 472,71
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	841,66	0,00	841,66
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		37 211,89	37 211,89
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	43 314,37	37 211,89	80 526,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2015

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

1 079,44

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

81 605,70

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	156 664,42	127 013,81	0,00	0,00	29 650,61
60611	EAU & ASSAINISSEMENT	600,00	589,36	0,00	0,00	10,64
60612	électricité	5 500,00	7 227,38	0,00	0,00	0,00
60631	PRODUITS ENTRETIEN	1 050,00	900,17	0,00	0,00	149,83
60632	PETIT EQUIPEMENT	6 500,00	4 154,30	0,00	0,00	2 345,70
60633	FOURNITURE DE VOIRIE	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6064	Fournitures administratives	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6066	Carburants	2 100,00	1 917,64	0,00	0,00	182,36
6068	Autres matières et fournitures	19 200,00	9 787,17	0,00	0,00	9 412,83
611	Sous-traitance générale	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	7 827,99	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	11 904,42	0,00	0,00	0,00	11 904,42
61551	Matériel roulant	200,00	374,72	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 600,00	1 023,00	0,00	0,00	577,00
6156	Maintenance	0,00	127,51	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	8 250,00	5 072,73	0,00	0,00	3 177,27
6228	Divers	24 000,00	15 821,21	0,00	0,00	8 178,79
6237	Publications	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	113,40	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	2 300,00	2 655,48	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	60,00	0,00	0,00	0,00	60,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	4 250,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	500,00	354,75	0,00	0,00	145,25
635111	Cotisation foncière des entreprises	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
63512	Taxes foncières	63 700,00	64 817,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	158 000,00	146 647,11	0,00	0,00	11 352,89
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattaché	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 417,83	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	240,90	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions de bas	124 000,00	82 048,26	0,00	0,00	41 951,74
6412	Congés payés	0,00	249,59	0,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	1 200,00	12 224,25	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 200,00	910,76	0,00	0,00	2 289,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 700,00	13 033,22	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 700,00	22 921,65	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 200,00	600,65	0,00	0,00	599,35
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 68112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		314 664,42	273 660,92	0,00	0,00	41 003,50
66	Charges financières (b)(5)	33 361,00	32 468,05	0,00	0,00	892,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 361,00	32 468,05	0,00	0,00	892,95
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e)(7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		349 525,42	306 128,97	0,00	0,00	43 396,45
023	Virement à la section d'investissement	89 462,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	37 600,00	37 211,89			388,11
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	37 600,00	37 211,89			388,11
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		127 062,00	37 211,89			89 850,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		127 062,00	37 211,89			89 850,11
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		476 587,42	343 340,86	0,00	0,00	133 246,56

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015	0,00
--	------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	4 399,84	0,00	0,00	0,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	2 000,00	4 399,84	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de sc	22 000,00	14 994,98	0,00	0,00	7 005,02
707	Ventes de marchandises	22 000,00	14 994,98	0,00	0,00	7 005,02
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	355 783,00	357 850,29	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles non affecté à des act	355 783,00	357 848,13	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	2,16	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		379 783,00	377 245,11	0,00	0,00	2 537,89
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		379 783,00	377 245,11	0,00	0,00	2 537,89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	8 000,00	7 884,88			115,12
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	8 000,00	7 884,88			115,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sector	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 000,00	7 884,88			115,12
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		387 783,00	385 129,99	0,00	0,00	2 653,01
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		88 804,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	21 700,00	17 010,00	0,00	4 690,00
2031	Frais d'études	19 500,00	14 810,00	0,00	4 690,00
2051	Concessions et droits similaires	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	55 273,45	19 372,83	0,00	35 900,62
2188	Autres	55 273,45	19 372,83	0,00	35 900,62
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des dépenses d'équipement		82 973,45	36 382,83	0,00	46 590,62
16	Emprunts et dettes assimilées	73 527,00	73 526,01		0,99
1641	Emprunts en euros	73 527,00	73 526,01		0,99
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 035,00			
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 035,00	0,00		3 035,00
Total des dépenses financières		76 562,00	73 526,01	0,00	3 035,99
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		159 535,45	109 908,84	0,00	49 626,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	8 000,00	7 884,88		115,12
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	8 000,00	7 884,88		115,12
13911	Etat et établissements nationaux	8 000,00	248,66		7 751,34
13912	Régions	0,00	4 236,22		0,00
13913	Départements	0,00	3 400,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 000,00	7 884,88		115,12
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		167 535,45	117 793,72	0,00	49 741,73
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015					643,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	40 037,57	42 472,71	0,00	0,00
1313	Départements	40 037,57	42 472,71	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 037,57	42 472,71	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 079,44	1 079,44	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 079,44	1 079,44	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	841,66	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	841,66	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 079,44	1 921,10	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		41 117,01	44 393,81	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	89 462,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	37 600,00	37 211,89		388,11
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	0,00	49,98		0,00
28138	Autres constructions	0,00	12 785,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	37 600,00	22 095,78		15 504,22
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ino	0,00	621,68		0,00
28188	Autres	0,00	1 659,45		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		127 062,00	37 211,89		89 850,11
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		127 062,00	37 211,89		89 850,11
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		168 179,01	81 605,70	0,00	86 573,31
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015					0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT		CA	2016
---	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A1.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

519	Crédits de trésorerie (Total)	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réallier la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
						Intérêts (3)	Remboursement du tirage	

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					1 120 271,86									
01163901000					1 120 271,86									
46993601000	CRCA	05/09/2002	05/09/2002	05/09/2002	285 841,91	F		5,15	5,4924		X	N	A-1	
08AL094	CRCA	05/04/2004	05/04/2004	05/04/2004	76 000,00	F		4,4	5,14374		X	N	A-1	
7423061	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2008	25/11/2008	25/11/2008	257 193,95	R		4,69	4,95529		X	N	B-1	
98345390136	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2009	25/08/2009	25/08/2009	178 000,00	F		4,54	5,32837		X	N	A-1	
7562981	CRCA	05/06/2009	05/06/2009	05/06/2009	178 236,00	F		4,54	5,28633		X	N	A-1	
MON504702EUR	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2010	25/08/2010	25/08/2010	50 000,00	F		4,7	5,49393		X	N	A-1	
	LA BANQUE POSTALE	10/04/2015	01/01/2016		96 000,00	F		1,62	1,63257		X	N	A-1	
Total général					1 120 271,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le mode d'amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)				714 265,76					55 183,57	34 654,71	0,00	9 240,14
01153901000		0,00		714 265,76					55 183,57	34 654,71	0,00	9 240,14
46993601000	N	0,00		191 434,02	14,75	F	5,4924		8 468,86	10 295,00	0,00	3 176,74
08AL094	N	0,00		13 180,07	1,33	F	5,14374		6 176,40	851,68	0,00	428,50
7423061	N	0,00		193 688,26	14,92	R	4,95529		8 457,79	9 481,12	0,00	908,45
98345390136	N	0,00		97 792,70	6,67	F	5,32637		11 651,12	4 968,75	0,00	1 553,93
7562881	N	0,00		97 922,39	6,50	F	5,29633		11 666,56	4 975,34	0,00	2 543,92
MON504702EUR	N	0,00		30 879,28	7,67	F	5,49393		3 121,88	1 598,05	0,00	507,97
	N	0,00		89 359,04	14,00	F	1,63257		5 640,96	2 484,77	0,00	120,63
Total général		0,00		714 265,76					55 183,57	34 654,71	0,00	9 240,14

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
08AL094	CAISSE D'EPARGNE	257 193,95	193 698,26	1	24,00				0,00 0		4,95529	9 481,12	0,00	27,12 %
TOTAL B		257 193,95	193 698,26									9 481,12	0,00	27,12 %
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		257 193,95	193 698,26									9 481,12	0,00	27,12 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital restant dû couvert et le part non couvert.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Structure	Indices sous-jacents			(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)			6						
			72,88%						
			520 567,50						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier			1						
			27,12%						
			193 698,26						
(C) Option d'échange (swaption)									
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé									
(E) Multiplicateur jusqu'à 5									
(F) Autres types de structures									

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swep.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A1.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
																	Annuité de l'exercice
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

A1.7

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act. (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT	CA 2016
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 562.00	81 410.89
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		73 527.00	73 526.01
1641	Emprunts en euros	73 527.00	73 526.01
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 035.00	7 884.88
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 000.00	7 884.88
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 035.00	0.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	3 035.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	81 410,89	0,00	643,56	82 054,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		127 062.00	III 37 211.89
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		127 062.00	37 211.89
28135	Amortissement des immobilisations	0.00	49.98
28138	Amortissement des immobilisations	0.00	12 785.00
28151	Amortissement des immobilisations	37 600.00	22 095.78
28157	Amortissement des immobilisations	0.00	621.68
28188	Amortissement des immobilisations	0.00	1 659.45
021	Virement de la section d'exploitation	89 462.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 211.89	0.00	0.00	1 079,44	38 291,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 82 054,45
Ressources propres disponibles	IV 38 291,33
Solde	V = IV - II (3) -43 763.12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT**

Ax.1.1

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.1.2

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D002 (5)			R002 (5)	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D001 (4)			R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV
	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice		Op. à annuler	
		Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)					
	Dépenses nettes (a-c)					
	RECETTES (b)					
	Recettes nettes (b-d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (4) Indiquer le chapitre.

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT	CA 2016
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	A8.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	
Mise à disposition			0,00	
Affectation			0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	
Divers			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A9.2
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT	CA 2016
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	377 245,11
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 377 245,11
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV

B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT

CA

2016

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

	IV
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.
 (2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-e° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Communauté Com St-Simon - 02 - CIRCUIT	CA 2016
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

1 - CIRCUIT

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	476 587.42	343 340.86	0.00	343 340,86
RECETTES	476 587.42	473 934.31	0.00	473 934,31
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	168 179.01	118 437.28	0.00	118 437,28
RECETTES	168 179.01	81 605.70	0.00	81 605,70

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	476 587.42	343 340.86	0.00	343 340,86
RECETTES	476 587.42	473 934.31	0.00	473 934,31
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	168 179.01	118 437.28	0.00	118 437,28
RECETTES	168 179.01	81 605.70	0.00	81 605,70
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	644 766,43	461 778,14	0,00	461 778,14
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	644 766,43	555 540,01	0,00	555 540,01

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le **PRESIDENT**,
 A, le

Le **PRESIDENT**,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session

A, le

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.27	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.31	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.32	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp	X	
p.33	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv	X	
p.34	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.36	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.37	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.38	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.39	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entr	X	
p.40	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti	X	
p.41	A10 - Etat des travaux en régie	X	
B - Engagements hors bilan			
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.51	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.53	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.55	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.56	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.57	D - Arrêté et signatures	X	